



COMMUNE DE CHÉNENS

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 14 DÉCEMBRE 2016

<u>Présents</u> :	30 citoyennes et citoyens habilités à voter Mme Marianne Dey, syndique M. Eric Bovet, vice-syndic Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale M. Olivier Guyot, conseiller communal M. Eric Morand, conseiller communal
<u>Scrutateurs</u> :	M. Hans-Jörg Haslebacher Mme Clémence Jaquet
<u>Présidence</u> :	Mme Marianne Dey, syndique

Mme la Présidente ouvre la séance à 20h00 et remercie toutes les personnes présentes.

Mme la Présidente précise ensuite que cette assemblée a été convoquée selon la loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle no 48 du 2 décembre 2016, par convocation au moyen d'un tous ménages et par affichage au pilier public. Aucune remarque n'est formulée quant à la convocation de l'assemblée.

Elle donne ensuite lecture du tractanda:

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2016**
- 2. Nomination de l'organe de révision**
- 3. Budgets 2017**
 - 3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière**
 - 3.2. Adduction d'eau : remplacement du poste de commande. Financement y relatif**
 - 3.3. Quartier de la Gare : accès routier. Financement y relatif**
 - 3.4. Déchetterie : agrandissement et achat d'un compacteur papier. Financement y relatif**
 - 3.5. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement**
- 4. Présentation de la planification financière 2017-2021**
- 5. Divers.**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juillet 2016

Ce procès-verbal n'est pas lu, étant donné qu'il est à disposition à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée et est publié sur le site internet de la commune.

Aucune autre remarque n'étant formulée sur ce procès-verbal, l'assemblée l'accepte, par main levée, à raison **de 28 oui et 0 non**.

Mme la Présidente remercie son auteure Mme Macherel.

2. Nomination de l'organe de révision

Mme la Présidente précise que le mandat donné à la fiduciaire MGI Group Fiduciaire SA à Givisiez est arrivé à son terme.

En effet, l'art. 98 de la loi sur les communes stipule : « l'assemblée communale désigne l'organe de révision sur la proposition de la Commission financière. L'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Une ou plusieurs reconductions sont possibles toutefois, la durée du mandat de l'organe de révision ne peut excéder six ans consécutifs. »

Par conséquent, il appartient à la Commission financière de présenter l'organe de révision choisi pour la prochaine révision des comptes.

M. Stephan Helsen, Président de la Commission financière, propose de reconduire le mandat pour 3 ans avec la fiduciaire actuelle, soit MGI Group Fiduciaire SA. Les critères retenus : pas d'augmentation des coûts par rapport aux 3 années précédentes durant lesquelles leur travail a été fait avec entière satisfaction. Si cette proposition est avalisée, ce sera les 3 dernières années car le maximum des 6 ans consécutifs aura été atteint.

Mme la Présidente remercie M. Helsen pour ces explications.

L'assemblée n'ayant pas de questions, Mme la Présidente propose de passer au vote à main levée.

Résultat du vote :	30 oui	0 non
---------------------------	---------------	--------------

Par conséquent, le mandat de révision est attribué à MGI Group Fiduciaire SA pour le contrôle des comptes communaux 2016-2017-2018.

3. Budgets 2017

Pour la présentation de cet objet, Mme la Présidente cède la parole à M. Eric Bovet, vice-syndic.

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement, d'investissement et rapport de la Commission financière

Les résumés du budget 2017 ayant été transmis à la population par le biais d'un tous-ménages et pouvant être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la commune ou sur demande au bureau communal, M. Eric Bovet, vice-syndic, donne lecture des différents postes du budget de fonctionnement dont les totaux sont les suivants :

Charges : Fr. 3'301'738.-

Produits : Fr. 3'236'219.- soit un excédent de charges de Fr. 65'519.- (2.14 %).

Il apporte quelques précisions quant aux postes suivants :

Charges

- ⇒ Traitement / jetons Conseil communal : augmentation de Fr. 10.- du tarif horaire des vacations + augmentation du tarif de Fr. 10.- par séance.
- ⇒ Traitement du personnel administratif : augmentation du temps de travail de la secrétaire de 70 % à 80 %.
- ⇒ Traitement des employés communaux : augmentation temps de travail de M. Claude Magnin de 60 % à 80 %.
- ⇒ Subventions aux crèches et garderies : 2015 Fr. 30'000 - 2016 Fr. 45'000.- 2017 Fr. 70'000.- - augmentation due principalement à l'augmentation de la population.
- ⇒ Abonnements CFF : augmentation de 700.- par abonnement répercutée sur le prix des billets qui passera à Fr. 39.- pour les habitants de la commune et à Fr. 44.- pour les habitants des autres communes à partir du 1^{er} février 2017.

Produits

- ⇒ Impôts

Il donne ensuite lecture de la récapitulation du budget des investissements, à savoir :

Charges : Fr. 848'800.-

Produits : Fr. 264'600.- soit un excédent de charges de Fr. 584'200.-

Il donne diverses explications et précisions concernant les objets en cours de réalisation ainsi que les nouveaux investissements prévus dans le budget 2017.

Après quoi, M. Eric Bovet, vice-syndic, souligne que les explications concernant les objets 3.2., 3.3. et 3.4. ont été publiées dans le bulletin communal. Les autres objets qui figurent dans le budget des investissements seront soumis à l'approbation de l'assemblée du printemps 2017. Il cède ensuite la parole à la Commission financière pour la lecture de leur rapport.

M. Stephan Helsen, Président de la Commission financière, donne lecture de leur rapport sur le budget 2017 qui précise que le budget de fonctionnement est le reflet des recettes et dépenses courantes majorées de la charge financière et des autres coûts d'exploitation résultant des objets prévus au budget des investissements, tout au moins pour ceux qui seront vraisemblablement réalisés en 2017. Il prend acte que les investissements proposés pour 2017 atteignent un montant plus bas par rapport aux années précédentes. Il rappelle que seul le Conseil communal a les compétences quant au choix des investissements. En conclusion, il propose à l'assemblée communale d'approuver les budgets de fonctionnement et d'investissement soumis.

M. Eric Bovet, vice-syndic, remercie M. Helsen et précise que les budgets seront votés sous le point 3.5.

M. Eric Bovet, vice-syndic, cède la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Aucune question n'est posée concernant le budget de fonctionnement.

Aucune question n'est posée concernant le budget des investissements mais une correction est à apporter quant au montant pour la route de liaison qui est de Fr. 110'000.- et non Fr. 120'000.- comme indiqué sur vidéoprojecteur (remarque de M. Jonathan Roulin).

3.2. Adduction d'eau. Remplacement du poste de commande. Financement y relatif

Informations figurant dans le bulletin communal

Le disque dur du poste de commande, datant de 2007, qui permet à notre employé communal de gérer toutes les données relatives à l'eau potable, a rendu l'âme.

Après demande auprès de l'entreprise RMC tableaux SA, il n'est plus possible de trouver des pièces de rechange et il est par conséquent nécessaire de renouveler ce poste de commande.

Selon le devis de RMC Tableaux SA, le coût de cette nouvelle installation s'élève à Fr. 35'000.-.

Pour la présentation de l'objet, Mme la Présidente souligne que le renouvellement du poste de commande est un outil indispensable pour la gestion du réseau de l'eau potable. Ce dernier n'est plus du tout opérationnel et pour la présentation de cet objet, elle cède la parole à M. Eric Morand, conseiller communal.

Il précise que le poste de commande est effectivement nécessaire pour la gestion de l'eau. L'employé communal ne peut plus faire son travail sans devoir effectuer de nombreux déplacements. Des offres ont été demandées ainsi qu'un avis externe et la meilleure offre s'élève à Fr. 35'000.-.

Ce montant de Fr. 35'000.- sera financé par emprunt avec un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 15 % l'an.

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Jean-Nicolas Bays demande en quoi consiste ce remplacement.

M. Eric Morand, conseiller communal, n'est pas en mesure de lui donner de manière détaillée ce qui va être fait mais il s'agit des adaptations et modifications pour que ce poste de commande soit à nouveau opérationnel.

L'assemblée n'ayant plus de question; M. Helsen, Président de la Commission financière, donne encore lecture des préavis favorables quant aux investissements proposés aux points 3.2, 3.3 et 3.4.

Après quoi, Mme Présidente demande à l'assemblée de passer au vote à main levée.

Résultat du vote :	30 oui	0 non
---------------------------	---------------	--------------

Par conséquent, cet objet est accepté. Mme la Présidente remercie l'assemblée.

3.3. Quartier de la Gare : accès routier. Financement y relatif

Informations figurant dans le bulletin communal

Le dossier relatif à la demande de permis de construire de l'entreprise Swiss Recycling Services (SRS) est actuellement dans les services du canton.

La construction de ce centre de tri engendrera un trafic plus important, comme cela a été expliqué à la population lors de la séance du 20 avril 2016.

Compte tenu de ce trafic, des modifications doivent être faites pour améliorer l'accès routier depuis la Gare en direction de la route du Pontet. Un dossier concernant l'aménagement de ce carrefour sera prochainement mis à l'enquête par la commune.

Le montant total de ces travaux, selon un devis estimatif de notre bureau d'ingénieurs, s'élève à Fr. 110'000.-.

Mme la Présidente précise qu'une analyse de l'ensemble du secteur de la gare est en cours d'étude dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local. Tout ce secteur de la gare va être revu principalement pour la sécurité des piétons. Le trafic est relativement important dans ce secteur, piétons, bus, voitures, camions, tracteurs, etc.

Elle souligne que le dossier du permis de construire concernant la future construction du centre de tri SRS est actuellement dans les services de l'Etat. Il a été exigé par le Service de la mobilité qu'un aménagement routier soit réalisé pour accéder à la route du Pontet. Effectivement, dès le démarrage du chantier, l'accès devra se faire par un passage traversant le triangle pour déboucher sur la route cantonale. Le plan de situation est présenté sur vidéoprojecteur.

Dans un premier temps, il s'agira d'une piste de chantier et par la suite la route sera réalisée définitivement. Par contre à futur, le passage tel qu'il est actuellement pour aller directement sur la route de la Gare sera supprimé.

Coût total selon estimation bureau d'ingénieurs RWB	Fr. 110'000.-
./ participation des tiers	Fr. 87'000.-
./ vente de terrains	Fr. 20'600.-
Solde à charge de la commune	Fr. 2'400.- =====

Ce montant de Fr. 110'000.- sera financé par emprunt avec un taux d'intérêt de référence de 4% l'an. L'amortissement sera de 4 % l'an.

Elle cède ensuite la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Charles Henri Oberson demande pourquoi il n'y a de présélection prévue pour accéder à la gare car les véhicules arrivent à 70 km/h ?

Mme la Présidente lui répond qu'une présélection n'est pas nécessaire car il n'y a pas assez de véhicules à l'heure. Le canton a eu connaissance du projet et il n'exige pas une présélection.

M. Joseph Marro demande pourquoi un giratoire n'a pas été prévu ?

Mme la Présidente lui répond que pour un giratoire, il faut une certaine emprise et le coût est également différent.

M. Denis Chardonnens demande si sur la partie prévue en vert, cela pourra être des places de parc.

Mme la Présidente lui répond que cela doit encore être discuté quant à l'affectation de cette partie de terrain.

Michel-Pierre Defferrard demande si une place est prévue pour le déchargement des camions à proximité de la gare ?

Mme la Présidente lui répond que cela n'est pas prévu pour l'instant.

Mme Sylvie Pittet demande si un trottoir est prévu depuis la route du Pontet jusqu'à la gare ?

Mme la Présidente lui répond que cela est prévu dans le cadre de l'étude du quartier de la gare.

M. Roland Pittet demande s'il serait possible de marquer une ligne jaune en attendant qu'il y ait un trottoir ?

Mme la Présidente lui répond qu'une demande a déjà été faite au canton à plusieurs reprises, sans succès, mais qu'une nouvelle demande a été faite récemment et nous attendons une réponse du canton.

M. Cristian Alarcon demande si un montant a déjà été prévu pour l'étude du quartier de la gare ?

Mme la Présidente lui répond par la négative car il s'agit d'une discussion dans le cadre de la révision générale du plan d'aménagement local (PAL). Un montant sera certainement prévu au budget 2018.

M. Michel Pierre Defferrard demande si l'arrêt de bus à la gare est acquis ?

Mme la Présidente lui répond par la négative, il s'agit d'un arrêt provisoire.

L'assemblée n'ayant plus de question et le préavis de la Commission financière ayant déjà été donné, Mme Présidente lui demande de passer au vote à main levée.

Résultat du vote : **30 oui** **0 non**

Par conséquent, cet objet est accepté.

3.4. Déchetterie : agrandissement et achat d'un compacteur papier. **Financement y relatif**

Informations figurant dans le bulletin communal

L'augmentation de la population (actuellement 850 habitants) nécessite une réorganisation au sein la déchetterie.

Après examen et analyse de plusieurs possibilités, le Conseil communal a fait le choix d'un agrandissement qui permettra le déplacement du compacteur.

Il a également décidé de faire l'acquisition d'un compacteur à papier.

Le coût de l'agrandissement s'élève à Fr. 30'000.- et celui du compacteur à Fr. 25'000.-, soit un total de Fr. 55'000.-.

Mme la Présidente précise que la population a augmenté d'environ 50% depuis la construction de la déchetterie réalisée en 1998 et certains aménagements deviennent absolument nécessaires au vu de l'accroissement du nombre d'utilisateurs.

Pour la présentation de cet objet, elle donne la parole à M. Eric Morand, conseiller communal.

Ce dernier précise que le compacteur à déchets sera déplacé un peu à l'extrémité de la parcelle, ce qui donnera de la place pour mettre d'autres bennes, etc.. Il faut aménager cette place, la bétonner, essayer de récupérer les rails actuels. La raison de ce déplacement est également dû au fait que le camion n'a pas un accès facile actuellement pour venir chercher la benne car il doit faire de nombreuses manœuvres.

Le deuxième point consiste dans l'achat d'un compacteur à papiers qui est nécessaire car cela permettra à M. Marro de consacrer plus de temps aux utilisateurs de la déchetterie.

M. Eric Morand, conseiller communal, montre sur vidéoprojecteur l'agrandissement prévu.

Le montant total de Fr. 55'000.- sera financé par emprunt par un taux d'intérêt de référence de 4 % l'an. L'amortissement sera de 3 % l'an.

Il cède ensuite la parole à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Olivier Defferrard demande si nous avons pensé à l'accès au champ car c'est le seul unique accès possible à la parcelle derrière la déchetterie.

M. Eric Morand, conseiller communal, lui répond qu'il restera encore un passage mais il faut qu'il nous communique la largeur maximale du véhicule qui devra passer afin que nous en tenions compte dans le cadre des travaux.

M. Denis Chardonens demande ce qu'il en est du montant déjà voté en assemblée communale ?

Mme Carmen Landolt Läubli, conseillère communale, lui répond que le projet prévu initialement a été rediscuté et des améliorations ont été apportées afin d'arriver au projet proposé ce soir. Le montant déjà voté a été reporté.

M. Denis Chardonens demande pourquoi ne pas agrandir plus et prendre plus de choses à la déchetterie (électroménager) comme cela se fait dans d'autres communes ?

M. Eric Morand, conseiller communal, lui répond que cela se fait par étape.

M. Roland Pittet demande à quel endroit le compacteur à papier sera posé car on pourrait prévoir des places parc.

M. Eric Morand lui répond qu'il sera à l'endroit actuel mais à discuter des meilleures possibilités. L'idée est d'essayer d'améliorer la disposition des bennes.

M. Olivier Defferrard demande pourquoi ne pas augmenter la surface en prenant le triangle derrière plutôt que l'endroit prévu car, de cette manière, ce serait plus grand.

M. Eric Morand, conseiller communal, lui répond que le compacteur ne pourrait pas être mis dans cette zone là car le camion ne pourra pas y accéder. De plus, le terrain est en zone agricole et non en zone d'activité.

M. Jean-Nicolas Bays demande si l'agrandissement est prévu en béton ?

M. Eric Morand, conseiller communal, lui répond par l'affirmative.

M. Roland Pittet demande si le compacteur à papier engendrera des coûts supplémentaires pour les utilisateurs ?

M. Eric Morand, conseiller communal, lui répond par la négative.

Mme la Présidente remercie M. Bovet, vice-syndic pour la présentation de l'objet, Mme Lucienne Morel, caissière, ainsi que la Commission financière pour tout le travail effectué.

4. Présentation de la planification financière 2017-2021

Mme la Présidente cède la parole à M. Eric Bovet, vice-syndic, pour la présentation de ce plan financier.

M. Eric Bovet, vice-syndic, précise que cette planification financière se base sur le budget et les comptes de fonctionnement. Les comptes d'investissement interviennent uniquement pour la part d'intérêts et d'amortissement.

Il commente ensuite la présentation sur vidéoprojecteur et donne diverses explications concernant la marge d'autofinancement et le tableau de bord des futurs équipements.

PLANIFICATION 2017

	2017		2018		2019		2020		2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes		Recettes	Dépenses	Recettes
0. ADMINISTRATION	463'875	51'423	471'899	52'167	480'076	52'902	488'408	53'658	496'899	53'285
1. ORDRE PUBLIC	56'253	23'937	55'767	24'176	56'293	24'418	56'831	24'662	57'361	24'909
2. ENSEIGN. & FORMATION	862'722	7'000	871'617	7'000	880'607	7'000	889'691	7'000	898'671	7'000
3. CULTURE – LOISIRS	38'975		39'162		39'330		39'511		39'693	
4. SANTÉ	291'817	9'000	297'250	9'000	302'790	9'000	308'440	9'000	314'203	9'000
5. AFFAIRES SOCIALES	498'502	900	512'864	900	527'702	900	543'035	900	558'881	900
6. TRANSP. & COMMUNICATIONS	126'230	25'500	127'756	25'500	129'309	25'500	130'891	25'500	132'500	25'500
7. PROT. & AMENAG. ENVIRON.	280'942	394'415	285'081	394'982	289'290	395'553	293'570	395'126	297'922	396'702
8. ECONOMIE	5'410	300	5'410	300	5'410	300	5'410	300	5'410	300
9. FINANCE ET IMPÔTS	195'864	2'235'343	216'317	2'254'374	246'789	2'273'596	267'271	2'293'010	265'763	2'312'618
TOTAUX	2'814'579	2'747'818	2'878'112	2'768'390	2'952'596	2'789'169	3'013'057	2'810'156	3'062'522	2'799'767
RÉSULTAT		-66'761		-109'722		-163'427		-197'901		-231'168

FUTURS INVESTISSEMENTS					
SERVICES	OBJETS	MONTANTS	DÉLAI	FINANC.	PRIORITÉ
CENTRE VILLAGE	Traversée	1'000'000	2016/18	I/T	1
ÉPURATION	Zone Gare	600'000	2018+	T	2
EAU POTABLE	Réservoir «Les Gottes»	500'000	2018+	I	2
EAU POTABLE	Captage «Le Moulin»	485'000	2018+	I	3
STAND DE TIR	Désaffectation butte de tir	45'000	2018+	I	3

Commune de Chénens

14 décembre 2016



EVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES

- MCH2 – Modèle comptable harmonisé 2 (mise en oeuvre 2020)
- Investissement pour la traversée de Chénens
- Investissement pour le collecteur de la gare et en Molleyres
- Equilibre budgétaire / – 100'000.00
taux impôt à 88 actuel 81.70

Commune de Chénens

14 décembre 2016

La parole est ensuite donnée à l'assemblée pour les éventuelles questions.

M. Roland Pittet demande si les taxes d'épuration ne pourraient pas couvrir le montant de Fr. 600'000.- (épuration zone Gare) car les taxes ont augmenté ces dernières années.

M. Eric Bovet, vice-syndic, lui répond qu'il faut d'abord amortir avant de pouvoir faire des réserves. Actuellement, il n'y a pas beaucoup de dettes et les réserves sont d'environ Fr. 200'000.-. Au budget 2017, un montant de Fr. 50'000.- a été prévu pour les réserves.

M. Michel-Pierre Defferrard demande s'il s'agit de l'assainissement des buttes de tir plutôt que la désaffectation ?

M. Eric Bovet, vice-syndic, lui répond qu'il s'agit effectivement de l'assainissement des buttes de tir.

M. Charles-Henri Oberson est d'avis que celui qui pollue paie, donc la Confédération devrait payer la totalité de l'assainissement des buttes de tir.

M. Eric Bovet, vice-syndic, précise que la Confédération donne une subvention.

M. Benoît Menoud demande si on connaît l'incidence financière pour la commune par rapport à la RIE III qui va être votée ?

M. Eric Bovet, vice-syndic, lui répond que cela devrait faire une diminution d'environ 60 % de Fr. 60'000.-, soit environ 30'000.- à 40'000.- en moins pour la commune. Il y aura une compensation mais tout n'est pas encore très clair.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente remercie M. Eric Bovet, vice-syndic, pour la présentation de cette planification financière.

5. Divers

Informations de Mme la Présidente :

Pour faire suite à une question de M. Michel-Pierre Defferrard sur la visibilité à la sortie de la route venant du terrain de foot qui est quasi nulle avec les véhicules de Pompes SA qui sont stationnés sur leur place.

Après vérification : les véhicules sont parqués à 1,50 m de la route et cela est dans les normes VSS.

Le chemin piétonnier ainsi que la piste cyclable en direction de Lentigny sont enfin terminés et c'est une belle réalisation. Une inauguration sera agendée au printemps prochain.

Quelques travaux sur les routes communales ont aussi été réalisés, entre autre la finition du trottoir menant au quartier de Riond-Bochat ainsi que des réparations ponctuelles sur la route de Chavannes.

Les travaux de changement de **chauffage à pellets** du Buffet de la Gare sont terminés et ce dernier fonctionne à satisfaction. Il faudra attendre une année avant de pouvoir faire un bilan. Ce bilan sera réalisé en collaboration avec la Commission de l'énergie.

Déchetterie : changement dans le programme du ramassage des encombrants : il a été décidé de faire le ramassage des encombrants uniquement sur demande. Notre employé communal se rendra à domicile pour chercher ces encombrants.

Il a été constaté en effet que la plupart des encombrants n'en sont pas vraiment et sont nettement moins importants depuis que les bennes à ferraille et à bois sont à l'année à la déchetterie.

PAL : nous sommes toujours en préparation du dossier de mise à l'enquête préalable et du règlement communal d'urbanisme. Comme dit auparavant, nous avons siégé à plusieurs reprises avec la Commission d'aménagement du territoire, avec ou sans le Conseil communal, et avec bien sûr notre bureau d'urbanisme, le bureau Urbasol pour la préparation du dossier de l'enquête préalable.

Centre Village - étude en cours Valtraloc : avons reçu le retour du canton il y a 2 semaines suite à la demande préalable qui leur a été envoyé en juillet 2015. Leur préavis ne va pas dans le sens demandé par la commune qui était de prévoir un rond-point. Le canton préconise des présélections.

Une séance aura lieu en collaboration avec le canton au début de l'année 2017 mais la réalisation risque de ne se faire qu'en 2019.

M. Denis Chardonnens rappelle qu'il y a des subventions pour la route jusqu'en 2018 et qu'il faut en tenir compte.

Mme la Présidente lui répond que la route est cantonale et il appartient au canton de s'inquiéter de cela et non à la commune.

M. Denis Chardonnens demande si le radar info pourrait aussi être mis dans la descente de la route de Cottens ?

Il lui est répondu par l'affirmative mais comme il n'y a pas de candélabres sur le côté droit de la route, nous sommes en train d'analyser les possibilités pour le mettre sur ce tronçon de route.

Mme la Présidente donne ensuite la parole à l'assemblée pour les questions diverses :

M. Cristian Alarcon demande si le petit bout de chemin à côté de sa maison sera goudronné car cela est dangereux pour les enfants à cause du trafic.

Mme la Présidente lui répond que ce secteur sera fermé à futur car la circulation ne sera plus permise, il ne sera plus possible d'accéder à la route du Pontet depuis le chemin de Riond-Bochat.

Selon M. Alarcon, il manque un petit tronçon goudronné pour accéder à sa maison.

Mme la Présidente lui répond que nous allons contrôler et voir sur place.

M. Michel Pierre Defferrard demande ce qu'il advient de la piste cyclable qui s'arrête au niveau du pont. Qu'est-ce qui est prévu pour la suite ?

Mme la Présidente lui répond que le pont appartient au canton et il est prévu qu'il soit refait car il ne correspond plus aux normes.

M. Claude Defferrard trouve que la réfection de la route de Chavannes n'est pas terrible et il se demande s'il n'aurait pas été préférable d'attendre ?

M. Olivier Guyot, conseiller communal, est d'accord avec lui mais l'état de cette route a nécessité de faire ce travail maintenant pour éviter que cela se dégrade encore. Il est prévu que Routes Modernes SA fasse encore quelques travaux sur cette route, ce qui engendrera une augmentation des coûts prévus d'environ 10 %.

M. Roland Pittet demande si nous avons des nouvelles sur le projet éolien ?

M. Eric Bovet, vice-syndic, lui répond qu'il n'y a pas nouvelles pour l'instant.

M. Jonathan Roulin n'était pas là lors de la séance de présentation par SRS et demande ce qu'ils évacueront ? Pourra-t-il y amener ses déchets verts au lieu d'aller jusqu'à Fricompost ?

Mme la Présidente lui répond que ce sera uniquement les matières sèches (verre, bois, plastiques, etc...) mais pas les déchets verts, ceux-ci devront toujours être aménagés chez Fricompost.

M. Jonathan Roulin demande ce qu'il est prévu de faire à la route des Gottes pour que les véhicules roulent moins vite car certains citoyens passent comme des fous !

Mme la Présidente lui répond que rien n'a été prévu pour l'instant. M. Olivier Guyot, conseiller communal, précise qu'une demande a déjà été faite au canton pour une zone 30 km/h mais les exigences étaient telles que cela n'a pas été réalisable.

M. Jonathan Roulin réitère ses nombreuses demandes concernant les subventions pour les langes jetables pour les parents divorcés, séparés. Il demande si le Conseil communal a réfléchi à quelque chose à ce sujet ?

Mme la Présidente lui répond qu'il n'y a pas eu d'autres demandes que la sienne et que par conséquent, rien n'a été entrepris. Pour modifier le règlement communal, cela implique de faire une demande préalable au canton puis de soumettre le nouveau règlement à l'approbation de l'assemblée communale.

L'assemblée n'ayant plus de question, Mme la Présidente tient à remercier en premier lieu ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur compétence, leur disponibilité durant toute cette année.

Elle remercie M. Eric Morand pour le travail effectué durant son mandat au sein du Conseil communal. Il va nous quitter à la fin de cette année. Il a eu juste bien le temps de réaliser les heures qu'il faut mettre à disposition pour s'occuper des dossiers en cours et pour les nouveaux projets. Il s'est rendu compte, avec les changements survenus au niveau professionnel, qu'il n'était plus possible de continuer son mandat.

Il faut signaler qu'il y a toujours plus de procédure et d'administration pour tout ce que l'on entreprend et les cas ne sont pas toujours simples à résoudre, par conséquent ceci veut souvent dire de plus de temps à mettre à disposition et, entre autres, pour l'administration.

Elle remercie tous les employés communaux pour leur collaboration : personnel administratif Mme Macherel et Mme Morel, ainsi que notre concierge Mme Moreira, M. Joseph Marro pour la déchetterie et M. Claude Magnin employé communal.

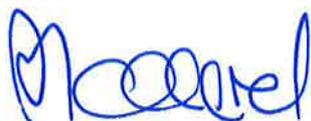
Elle remercie aussi toutes les commissions qui œuvrent durant l'année, à savoir la commission scolaire pour qui cela sera la dernière année scolaire, la commission de naturalisation, la commission d'aménagement du territoire qui a eu et aura encore bien quelques séances afin de finaliser la révision de notre PAL, la commission financière avec l'arrivée de 2 nouveaux membres depuis cette nouvelle législature ainsi que la commission de l'énergie, à laquelle nous avons eu a eu quelques fois recours suite aux travaux de rénovation de l'école et du changement de chauffage du Buffet de la Gare.

Au nom du Conseil Communal, elle remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation et leur intérêt pour les affaires communales, elle leur présente d'ores et déjà de belles fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Le Conseil communal invite l'assemblée à prendre un verre.

L'assemblée est close à 21h40.

Ariane Macherel, secrétaire

Handwritten signature of Ariane Macherel in blue ink.

Marianne Dey, syndique

Handwritten signature of Marianne Dey in blue ink.